



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation :

12 novembre 2024

Date de publication :

7 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 18 h, le Conseil de la Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Paul BARD pour la question n° 1 et ensuite sous la Présidence de Michel CHAPUIS, Président de la Communauté d'agglomération.

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD présent à la question n° 1, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-Luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT.

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Laurent BARBALAT à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean Yves BERAUD à Madame Emmanuelle CHACORNAC, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Corinne BRINGER à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Catherine CHALAYE à Madame Corinne GONCALVES, Commune de Chaspuzac à Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX à Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Philippe RIBEYRE à Madame Brigitte

FROMAGET-HERITIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT.

Absent(e)s :

Monsieur André BRIVADIS, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER.

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 h

Monsieur BARD : Conformément à l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales, l'élection du Président, des Vice-Présidents, et des membres supplémentaires du Bureau se déroule lors de la séance d'installation du Conseil communautaire. Conformément à l'accord local, le Conseil communautaire est composé de 96 délégués. Le nom des titulaires est cité pour chaque commune. Ainsi, il est procédé à l'appel nominal.

Le Conseil communautaire étant au complet, la séance est ouverte.

Je rappelle la règle des suppléances et des procurations. Les communes qui disposent d'un seul Conseiller communautaire ont un suppléant qui pourra assister à la séance, avec voix délibérative. Et ce uniquement en cas d'absence du titulaire. Le titulaire devra obligatoirement prévenir la Communauté d'Agglomération de son absence. Si le titulaire et le suppléant sont dans l'impossibilité d'assister à la séance, le Conseiller communautaire titulaire aura la possibilité de donner procuration à un autre Conseiller communautaire d'une autre commune présent au Conseil. En outre, pour les communes qui disposent de deux Conseillers communautaires ou plus, seul le système de procuration pourra être utilisé en cas d'absence, étant donné que ces communes ne disposent pas de suppléant.

De plus, je présenterai le premier point à l'ordre du jour, soit l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Les points suivants seront abordés avec le Président élu.

N° 1 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur BARD : Conformément aux articles L2122-7 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, nous procéderons à un vote à bulletin secret à trois tours si nécessaire. Les deux premiers tours de scrutin ont lieu à la majorité absolue. Il est précisé que la majorité est calculée sur la base des suffrages exprimés. Au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative, soit la supériorité du nombre de voix obtenues par l'un des candidats. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Le vote au scrutin secret s'effectuera par voie électronique à l'aide d'un boîtier. Ce système respecte le secret du vote. Il est agréé par la préfecture. Y a-t-il des oppositions à ce vote par voie électronique ?

Pas d'opposition au vote par voie électronique.

Monsieur BARD : Il est procédé à un test avant de passer à l'élection. La liste des Conseillers communautaires est présente sur chaque table. Il est possible de voter pour les candidats inscrits, ainsi que ceux qui ne le sont pas. Deux boîtiers sont disponibles pour ceux qui ont des pouvoirs ou des procurations. Les candidats à la Présidence du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sont invités à se désigner. Je note que deux candidats se portent volontaires. La parole est aux candidats afin qu'ils se présentent.

Monsieur JOHANNY : Bonsoir à toutes et à tous. J'ai décidé de porter mon nom à cette candidature pour la Présidence de l'Agglomération. En effet, je suis présenté comme opposant à la politique menée par la majorité depuis plusieurs années. Je suis élu depuis 2014 dans cette assemblée, donc avant et après la fusion des EPCI. J'ai pu démontrer que je ne votais pas systématiquement contre. Je participe à des échanges, et ce pour contribuer positivement à l'avancée des dossiers. En effet, mon regard est plus critique que d'autres sur la politique menée. En outre, je dispose d'une liberté certaine, car je suis un des seuls dans cette assemblée à être minoritaire au sein de mon Conseil municipal. Lorsque je porte une interrogation ou une opposition, je ne fais pas encourir à ma commune le risque d'un jugement négatif qui pourrait être posé. J'espérais qu'il y aurait des candidatures issues d'autres communes que celles du Puy-en-Velay. En effet, je crois que cet équilibre est fondamental pour le fonctionnement de notre Agglomération. Je regrette le choix de la majorité de confier cette Présidence à la commune du Puy-en-Velay. Mon avis peut paraître contradictoire étant donné que je suis moi-même du Puy-en-Velay, mais mon opinion est liée à ma position de minoritaire.

Enfin, je constate amèrement une dérive dans nos collectivités : celle de la concentration des pouvoirs. C'est un mauvais signal envoyé à nos concitoyens et à tous les conseillers et conseillères d'Agglomération. Je pense que la diversité est nécessaire. Nous avons besoin d'entendre différentes opinions dans cette assemblée. Nous rencontrons actuellement des difficultés les questions financières, par exemple. Ce sujet animera donc nos commissions et nos assemblées dans les semaines à venir. Je ne crois pas que nous pourrions avancer dans cette Agglomération en couvrant d'un voile nos débats.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui voteront pour moi. Je porte ma candidature sans l'illusion de remporter cette élection. Je sais que ceux qui voteront en ma faveur se positionneront sur ce besoin de diversité. Enfin, j'assume un positionnement politique loin d'être majoritaire dans cette assemblée.

Monsieur CHAPUIS : Chers collègues, je souhaite tout d'abord accueillir amicalement les nouveaux venus dans notre assemblée : Monsieur Philippe JOUJON, Maire de Vals-près-le-Puy, et Madame Karine REYNAUD, Adjointe à la mairie de Vals-près-le-Puy. Ainsi que Monsieur Patrice CHAMAYOU qui représente la commune de Chaspuzac, et Monsieur Stéphane CLABAUX, absent pour des raisons médicales.

Je m'adresse à vous avec émotion. Nous sommes réunis, car Monsieur le Président Michel JOUBERT a disparu au mois de septembre. Son décès soudain a bouleversé notre collectivité. En tant que Vice-Président, j'ai pris la responsabilité d'assurer l'intérim à la tête de la Communauté d'Agglomération afin de maintenir la stabilité et la continuité des actions publiques. Aujourd'hui, je me présente devant vous dans le respect de l'héritage de mon prédécesseur, et avec la volonté de poursuivre les projets en cours. Mon objectif est clair : assurer une transition sereine, maintenir l'unité de notre collectivité et poursuivre les efforts engagés pour le développement de notre territoire jusqu'à la fin du mandat. Et ce, sans grand changement et sans modifier les délégations des Vice-présidents ou Conseillers délégués. Cependant, quelques ajustements sont rendus nécessaires par des démissions. La situation est délicate, elle nous impose à tous de rester concentrés sur nos priorités et de ne pas laisser les événements interférer avec nos projets et les attentes de nos concitoyens. Je n'exercerai ce mandat que pour mener à bien l'intérim déjà engagé. Et ce jusqu'aux prochaines élections pendant lesquelles il faudra faire le choix d'un autre Président. Je ne serai pas candidat à la Présidence de la Communauté d'Agglomération en 2026. Ce qui ne signifie pas que je ne serai pas candidat à ma mairie.

Mon premier objectif pour ce mandat est une totale égalité entre les communes. Je m'engage à maintenir et à renforcer le dialogue avec les élus du territoire. Chacun doit avoir sa place dans le projet de développement de notre Agglomération. J'irai à votre rencontre et je serai toujours disponible pour communiquer avec vous. Je veux la totale équité entre les communes, de la plus petite à la plus grande. Je serai un facilitateur, un médiateur, mais aussi un leader capable de fédérer les forces vives pour faire avancer notre territoire. Et ce dans le respect des engagements pris par notre prédécesseur, Monsieur Michel JOUBERT. Je promets de travailler avec chacun de vous, élus locaux, pour préserver la solidarité entre les communes et garantir que nos projets d'Agglomération soient porteurs de sens, de cohésion et de progrès pour tous. Je m'engage, également, à poursuivre les grandes priorités de notre mandature : l'aménagement du territoire, la transition énergétique et la modernisation de nos infrastructures. Dans un contexte économique et social complexe, nous devons avancer ensemble, unis dans notre action et conscients de l'importance de notre mission.

Le deuxième axe de mon engagement portera sur une gestion rigoureuse et responsable de nos ressources. Je suis, tout comme vous, profondément conscient des enjeux financiers auxquels nous devons faire face, en particulier dans un climat de grande incertitude. Je m'engage à maintenir une politique de maîtrise des dépenses, tout en poursuivant les investissements nécessaires à l'avenir de notre territoire. Les annonces gouvernementales nous y obligent. Je souhaite qu'à la fin de mon mandat, en 2026, la situation financière de la Communauté d'Agglomération soit saine. Mesdames, Messieurs, chers collègues, les difficultés financières que nous traversons nous appellent à davantage de solidarité, d'unité et de responsabilité. Je vous propose donc de travailler ensemble pour garantir que notre Communauté d'Agglomération reste un modèle de coopération, d'efficacité et d'innovation. Je suis convaincu que nous pouvons faire face à l'ensemble des défis qui se présentent en honorant l'héritage et l'action de Monsieur Michel JOUBERT, et en poursuivant avec détermination les projets qui feront de notre territoire un lieu de vie et de prospérité pour nos habitants. Vous le savez, en raison des règles sur le cumul des mandats, Monsieur Laurent WAUQUIEZ a dû démissionner de son poste de Vice-Président à l'Agglomération. Cependant, il a promis de rester présent, attentif et bienveillant envers chacune des communes. Tous ensemble, nous pourrons construire un avenir. Je sollicite votre confiance pour assurer cette responsabilité jusqu'à la fin du mandat, et pour que notre Agglomération continue de se développer dans un esprit de solidarité et de partage. Je compte sur votre soutien afin que nous puissions avancer tous ensemble.

Monsieur BARD : Nous allons procéder au vote.

Les résultats sont les suivants : 92 votants, 82 exprimés, 6 abstentions, 4 bulletins blancs, 42 majorités absolues. Monsieur Michel CHAPUIS obtient 73 votes, Monsieur Laurent JOHANNY obtient 7 voix, Monsieur Guy EYRAUD obtient 1 voix et Monsieur Roland LONJON obtient 1 voix.

Monsieur Michel CHAPUIS est élu Président de la Communauté d'Agglomération. Je l'invite à rejoindre cette table.

Monsieur CHAPUIS : Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez pour assurer la Présidence de la Communauté d'Agglomération jusqu'à la fin du mandat. Nous avons besoin d'être liés et solidaires.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 73

Contre : 7

Bulletins blancs : 4

Abstention : 6

N° 2 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Monsieur CHAPUIS : Nous allons procéder à l'élection des Vice-Présidents. Auparavant, nous devons nous prononcer sur le nombre de Vice-Présidents, ainsi que le nombre de membres du Bureau souhaités. Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau de l'Établissement de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs autres membres. Lors de la première séance du Conseil communautaire, il revient à l'organe délibérant de fixer par délibération le nombre de Vice-Présidents. Ce nombre ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total du Conseil communautaire, arrondi à l'entier supérieur – il ne peut pas excéder 15 Vice-Présidents. Je vous propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 14 pour cette fin de mandature. Dans l'ancien Bureau exécutif, nous étions 15 Vice-Présidents, soit l'économie d'un poste de Vice-Président.

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante : « Le Conseil communautaire fixe à 14 le nombre de Vice-Présidents. »

Nous devons voter cette première délibération. Nous effectuons le vote à main levée.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 3

Celline GACON, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Laurent JOHANNY

N° 3 DÉTERMINATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES ET DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur CHAPUIS : Nous allons déterminer le nombre de membres complémentaires, ainsi que la composition du Bureau. Nous devons nous rappeler que celui-ci, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, est composé du Président, des Vice-présidents et d'un ou plusieurs autres membres.

Je vous propose la composition suivante : le Président, les 14 Vice-Présidents et 6 autres membres supplémentaires du Bureau, nommés les Conseillers délégués – ce que nous avons précédemment. C'est donc une reconduction de 6 autres membres supplémentaires du Bureau.

Pour information, l'élection des Vice-Présidents à suivre et des autres membres du Bureau aura lieu selon la même procédure que pour l'élection du Président. Elles seront aussi consignées dans un procès-verbal qui sera joint à la délibération relative à l'élection du Président.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante : « Le Conseil communautaire fixe la composition du Bureau de la façon suivante : le Président, les 14 Vice-Présidents et 6 autres membres supplémentaires du Bureau ». Je propose le vote à main levée.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 3

Celline GACON, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Laurent JOHANNY

Premier Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection des Vice-Présidents, en commençant par l'élection du premier Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Jean-Paul BRINGER est le seul candidat. Je soumetts sa candidature au vote par voie électronique.

Jean-Paul BRINGER est élu avec 87 voix. Je lui propose de me rejoindre.

VOTE : **87 voix**

Second Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du deuxième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Madame Corinne GONCALVES est la seule volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Madame Corinne GONCALVES est élue avec 77 voix. Je la félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : **77 voix**

Troisième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du troisième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Marc GIRAUD est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Marc GIRAUD est élu avec 83 voix. Je le félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : **83 voix**

Quatrième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du quatrième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Madame Marielle ROCHER est la seule volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Madame Marielle ROCHER est élue avec 74 voix. Je la félicite.

VOTE : **74 voix**

Cinquième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du cinquième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Philippe MEYZONET est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Philippe MEYZONET est élu avec 77 voix. Je le félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : **77 voix**

Sixième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du sixième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Thierry MOURGUES est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Thierry MOURGUES est élu avec 81 voix. Je le félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : 81 voix

Septième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du septième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Jérôme BAY est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Jérôme BAY est élu avec 83 voix. Je le félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : 83 voix

Huitième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du huitième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Madame Corinne BRINGER est la seule volontaire. Cependant, elle ne pouvait être présente ce jour. Je propose sa candidature soumise par écrit au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Madame Corinne BRINGER est élue avec 72 voix. Je la félicite.

VOTE : 72 voix

Neuvième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du neuvième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Frédéric GIMBERT est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Frédéric GIMBERT est élu avec 83 voix. Je le félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : 83 voix

Dixième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du dixième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Madame Sandra LOMBARDY est la seule volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Madame Sandra LOMBARDY est élue avec 76 voix. Je la félicite.

VOTE : 76 voix

Onzième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du onzième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Roland LONJON est le seul volontaire. Je sou mets sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Roland LONJON est élu avec 82 voix. Je le félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : **82 voix**

Douzième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du douzième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Patrick NAVARRE est le seul volontaire. Je sou mets sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Patrick NAVARRE est élu avec 63 voix. Je le félicite et l'invite à nous rejoindre.

VOTE : **63 voix**

Treizième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du treizième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Roland GOBET est le seul volontaire. Je sou mets sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Roland GOBET est élu avec 71 voix. Je le félicite et l'invite à nous rejoindre.

VOTE : **71 voix**

Quatorzième Vice-Président

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du quatorzième Vice-Président. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Madame Brigitte BENAT est la seule volontaire. Je sou mets sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Madame Brigitte BENAT est élue avec 61 voix. Je la félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : **61 voix**

Premier membre supplémentaire du Bureau

Monsieur CHAPUIS : Mes chers collègues, les Vice-Présidents étant élus et la composition du Bureau étant déterminée, je vous invite à poursuivre l'ordre du jour de cette séance par l'élection des membres supplémentaires du Bureau, appelés les Conseillers délégués. Les textes nous imposent de voter membre après membre. Et ce, selon le même mode de scrutin que précédemment, soit à bulletin secret. Il est noté qu'aucun ordre hiérarchique ne sera retenu pour cette élection.

Nous allons passer à l'élection du premier Conseiller délégué. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Michel BEGON est le seul volontaire. Je sou mets sa candidature au vote. Et ce sur le même principe que la précédente.

Monsieur Michel BEGON est élu avec 77 voix Je le félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : **77 voix**

Deuxième membre supplémentaire du Bureau

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du second Conseiller délégué. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Gérard GROS, absent ce jour, avait fait acte de candidature. Il est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Gérard GROS est élu avec 75 voix. Je le félicite.

VOTE : 75 voix

Troisième membre supplémentaire du Bureau

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du troisième Conseiller délégué. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Jean-Luc BORIE est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Jean-Luc BORIE est élu avec 88 voix. Je le félicite et l'invite à nous rejoindre.

VOTE : 81 voix

Quatrième membre supplémentaire du Bureau

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du quatrième Conseiller délégué. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER est la seule volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER est élue avec 72 voix. Je la félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : 72 voix

Cinquième membre supplémentaire du Bureau

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du cinquième Conseiller délégué. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Jean-Benoît GIRODET est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Jean-Benoît GIRODET est élu avec 74 voix. Je le félicite et lui propose de nous rejoindre.

VOTE : 74 voix

Sixième Membre supplémentaire du Bureau

Monsieur CHAPUIS : Nous allons passer à l'élection du sixième Conseiller délégué. J'invite les candidats à ce poste à se faire connaître.

Monsieur Stéphane CLABAUX, absent ce jour, a fait acte de candidature. Il est le seul volontaire. Je soumetts sa candidature au vote.

Et ce sur le même principe que la précédente, Monsieur Stéphane CLABAUX est élu avec 49 voix. Je le félicite.

VOTE : 49 voix

Monsieur CHAPUIS : Nous avons reconduit le précédent exécutif dans son ensemble. Un poste de Vice-Président était à pourvoir, celui de Monsieur Laurent WAUQUIEZ. Je passe de premier Vice-Président à Président, ce qui libère un poste de Vice-président. Nous avons fait le choix de geler ce poste sur la fin de ce mandat dans un souci d'exemplarité. Cela fait partie des premières économies que nous devons effectuer.

De plus, nous n'aborderons pas la question des délégations dans le cadre de l'élection. Cette question doit être évoquée dans le cadre d'un arrêté. Il faut retenir que l'ensemble des délégations que détenaient les précédents Vice-Présidents et les Conseillers délégués sont reconduites avec quelques ajustements. Du fait de l'absence de Monsieur Laurent WAUQUIEZ au poste de Vice-Président, Roland LONJON cumulera l'économie et les finances, et quitte le sport. Stéphane CLABAUX – dans le cadre de Conseiller délégué et membre associé – assurera en sa qualité de Président de l'Office des sports le suivi des sports. L'ensemble de ses désignations faites, le nouveau Bureau est complet. J

'ajoute que seront également membres associés : Laurent DUPLOMB – qui l'était précédemment –, Philippe JOUJON, Maire de Vals-près-le-Puy, et Bernard NOUVET, premier Adjoint de Saint-Germain-Laprade. Ils participeront au débat sans délégation, car ils sont membres associés. En effet, la collectivité a la possibilité de désigner des membres associés.

Je poursuis l'ordre du jour en donnant lecture de la charte de l'élu local. En effet, selon la loi du 31 mars 2015, il est procédé à la lecture de la charte de l'élu local synthétisé, mentionné à l'article L111-11 du Code général des collectivités. Une copie a été distribuée à tous les élus.

1. *« L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ».*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».*

N° 4 COMMISSIONS PERMANENTES : REMPLACEMENT DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur CHAPUIS : À l'issue de la lecture de cette charte et des élections, je poursuis l'ordre du jour : la délibération N°5 dans les Commissions, remplacement des Conseillers communautaires.

Considérant la démission de Monsieur Michel DESSIMOND, en date du 9 juillet 2024, et de l'élection de Monsieur Philippe RITTER en tant que Maire de la commune de Monlet, en date du 21 septembre 2024, ainsi que son installation en tant que Conseiller communautaire le 25 septembre 2024 ; considérant l'installation du nouveau Conseil municipal de Vals-près-le-Puy en date du 22 octobre 2024 et de la désignation de Monsieur Philippe JOUJON et Mme Karine REYNAUD en tant que Conseillers communautaires ; considérant la démission de Monsieur Laurent WAUQUIEZ le 24 octobre 2024 du poste de Vice-Président délégué au développement économique et au numérique ; il vous est proposé de désigner leurs remplaçants au sein des Commissions permanentes dont ils étaient membres.

Pour rappel, le ou la Présidente est l'autorité de droit conformément à l'article 5211-1 du Code général des collectivités territoriales. Il procède aux désignations des Conseillers communautaires qui siégeront au sein de ces Commissions.

Commission mobilité et environnement : Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Caroline BARRE, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-

François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE, Madame Celline GACON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE.

Un poste en remplacement de Monsieur Laurent BERNARD reste à pourvoir. Deux personnes sont candidates. Nous les désignons toutes deux.

Commission développement économique : Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN.

Nous avons besoin de deux candidats en remplacement de Monsieur Laurent WAUQUIEZ et de Monsieur Laurent BERNARD pour la commission de développement économique. Il n'y a qu'un seul candidat : Monsieur Philippe JOUJON. Tous les postes ne doivent pas nécessairement être pourvus. Nous en restons là.

Commission aménagement, habitat et ruralité, action sociale et territoriale : Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT. Deux postes sont à pourvoir. Nous avons deux candidats : Monsieur Olivier DEPALLE et Madame Karine REYNAUD

Commission culture, événementiel, tourisme et sport : Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT.

Un élu doit remplacer Mme Béatrice DIELEMAN. Y a-t-il une personne intéressée ? Deux candidats sont volontaires : Monsieur Claude CHAPPON et Monsieur Jean-Paul BEAUMEL. Tous deux sont nommés.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N°5 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT (ARTICLES L.5211-9 ET L.5211-10 DU CGCT) : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 4 DU 28 SEPTEMBRE 2023

Monsieur CHAPUIS : Une modification a été apportée sur cette délibération. Elle ne figurait donc pas sur le rapport qui vous est parvenu. Avec la mise en place du nouveau référentiel M5 sur les finances,

l'Assemblée délibérante peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre. La Communauté d'Agglomération a donc modifié les délégations accordées au Président. Cependant, une note de la DGCL du mois d'août 2024 précise les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. Elle mentionne que cette autorisation doit être accordée à l'exécutif annuellement lors du vote du budget et non dans le cadre d'une délégation générale de compétences pour la durée de la mandature. Dans ces conditions, il convient donc de supprimer cette délégation au titre des délégations accordées dans le cadre des articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux au tarif des taxes sur redevance.
2. De l'approbation du compte administratif.
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15.
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée d'Établissement public de coopération intercommunale.
5. De l'adhésion de l'Établissement à un Établissement public.
6. De la délégation de la gestion d'un service public.
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et politique de la ville.

Afin de faciliter l'action administrative de la Communauté d'Agglomération, il vous ait donc proposé de faire application de l'article ci-dessus et de donner délégation au Président d'une partie des attributions du Conseil communautaire, à l'exception de celles que nous venons de citer. Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, des évolutions à un besoin de précision et de clarification juridique rendant nécessaire de modifier certaines délégations précédemment consenties. Il est donc proposé de modifier ces dernières comme suit :

- Rédaction actuelle : procéder à des mouvements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses des personnels. Cette délégation est supprimée.
- La délégation : établir et réviser les commodats et toute administration publique locale ou association à but non lucratif pour une durée égale ou inférieure à un an. Elle est écrite et modifiée comme ci : établir et réviser les commodats avec toute administration publique locale ou association à but non lucratif pour une durée inférieure ou égale à trois ans.

Dois-je tout lire ? Seriez-vous d'accord que je survole la suite ?

Pas d'opposition.

Monsieur CHAPUIS : Les autres dispositions décident de modifier la délibération N° 4 du 28 septembre 2023. Conformément aux dispositions L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de ce qu'on vient de voir.

Nous passons sur l'ensemble qui reste. Est-ce que des personnes se positionnent contre ces délégations du Président ? Est-ce que des personnes s'abstiennent ? Adopté.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur CHAPUIS : La suppression d'un poste de Vice-président impose de revoir le tableau des indemnités des élus. Par application de l'article L5211-12 du Code général des collectivités territoriales, le montant des indemnités des élus pour l'exercice effectif de leur fonction est donc fixé par la présente délibération dans le respect des taux réglementaires et de l'enveloppe d'indemnités globales. Cette indemnité globale se détermine comme un pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, soit actuellement l'indice 1027. Il sera mis à jour avec l'évolution de cet

Pour les Vice-Présidents, le taux maximal s'élève à 44 % du traitement. Il vous est proposé d'attribuer aux 14 Vice-Présidents une indemnité correspondant à 33,80 %. Les 6 Conseillers communautaires qui bénéficient d'une délégation de fonction du Président peuvent également percevoir une indemnité dans les limites de l'enveloppe globale. Il est proposé d'attribuer aux Conseillers communautaires, membres supplémentaires du Bureau, ayant reçu par arrêté de délégation d'une partie des fonctions du Président, une indemnité correspondant à 25 % de l'indice brut terminal. Le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la présente délibération. Je vous propose, chers collègues, d'adopter le taux d'indemnité des élus proposé dans la délibération et le tableau ci-joint à appliquer à compter de leur date d'entrée en fonction. Il est noté que ce sont les mêmes taux que sur la précédente mandature. Le seul changement est la suppression d'un poste de Vice-Président.

Monsieur ROCHE : Ces indemnités me semblent complètement inappropriées. Quelle somme au total représentent-elles pour nous ? Les pourcentages ont été donnés. Cependant, je souhaite les données chiffrées.

Monsieur ROCHE: Dans ma commune, nous mentionnons les chiffres. Je souhaite en prendre connaissance.

Monsieur ROCHE : J'ai la certitude que le montant s'élève à environ 250 000 euros ou 300 000 euros par an. Je souhaite le chiffre de l'indemnité totale.

Monsieur ROCHE: Vous pourrez m'informer la prochaine fois.

Monsieur ROCHE: Nous devrions montrer l'exemple et baisser les indemnités.

Monsieur DUPLOMB : Je souhaite aborder le sujet des indemnités. Le choix de les baisser serait à mon sens dangereux pour plusieurs raisons. Tous les élus qui perçoivent ses indemnités ne sont pas dans l'opulence. Nous nous attachons à effectuer le travail nécessaire et nous endossons des responsabilités. Les Maires et les élus sont en première ligne en cas de conflit. Si notre travail n'a pas de valeur, alors il faut supprimer les indemnités. Je ne pense pas qu'économiser quelques dizaines ou

milliers d'euros améliorerait significativement la situation de la collectivité. C'est un faux débat. Dénaturer la valeur de celui qui prend un engagement, de celui qui est responsable au nom des autres est une erreur. Si vous faites cela, nous aurons de plus en plus de retraités. Les personnes actives ne prendront pas ces responsabilités parce que n'ayant pas d'indemnités, elles préféreront continuer de travailler. Nous nous désengagerons de tous ceux qui sont actifs. Cela ne signifie évidemment pas que les retraités ne sont pas dans l'action. J'appelle à voter défavorablement à cette proposition. Le message transmis serait que notre travail n'a pas de valeur. La loi prévoit un encadrement de ces indemnités. Et elles le sont. Voter pour serait négatif pour tous ceux qui sont amenés à nous remplacer demain dans nos responsabilités.

Monsieur BRIGNON : Je rejoins l'avis du sénateur. Baisser les indemnités de 5 % ou de 10 % n'arrangerait pas les finances de l'Agglomération. Il s'agirait simplement là de se donner bonne conscience. D'autre part, je n'ai pas connaissance qu'un ministre, un député ou un sénateur ne bénéficie que d'une partie de ces indemnités. Nous demandons aux élus, à ceux qui travaillent sur le terrain de fournir des efforts, y compris dans les communes et aux élus locaux. André ROCHE, tu es bien rémunéré dans ta commune, n'est-ce pas ?

Monsieur ROCHE : En effet, je le suis, mais je ne prends pas ce qui m'est attribué. Je souhaite m'adresser à Monsieur Laurent Duplomb. Concernant l'augmentation des impôts, les habitants de Saint-Georges-Lagricol ne se plaindront pas au Président de l'Agglomération, mais au Maire. Le Maire est toujours en première ligne.

Madame LOMBARDY : Je suis moi-même Maire d'une petite commune. Nous sommes sous-payés si nous calculons notre rémunération par rapport au taux horaire. Nous ne nous engageons pas pour cela, c'est vrai. Certains jeunes Maires qui effectuent leurs heures ne sont pas rémunérés sur leurs heures de travail. Il me semble que le combat actuel mené au niveau national est que l'action des élus soit reconnue et indemnisée. Quel message envoie-t-on si nous baissions les indemnités ?

Monsieur CHAPUIS : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Nous pouvons effectuer le vote à main levée. Je rappelle que les taux des indemnités ne sont pas les taux maximums. Je sou mets la délibération au vote. Vous l'avez compris, nous avons pris la décision de geler pour ce mandat un poste de Vice-Président.

Je sou mets donc la délibération n°6 sur les indemnités des élus telle qu'elle vous ait proposé. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 9 abstentions. La délibération est adoptée. Nous clôturons le Conseil Communautaire. Merci à tous.

Madame GONCALVES : Un magazine, *L'envolée*, est présent sur chaque table. C'est le numéro 1, édité en intégralité par le service d'attractivité tourisme. Tous les territoires y sont représentés.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 9

Jean Yves BERAUD, Michel FILERE, Celline GACON, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Laurent JOHANNY, Maguy MASSE, Jean-Louis PALHIÈRE, André ROCHE, Gérard TRIOLAIRE

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être publié le 7 mars 2025 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code général des collectivités territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

La secrétaire de séance,



Marielle ROCHER

**Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay**



Michel CHAPUIS

